RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 4B3C89A5-1524-463C-95FC-305B6C4AB281

ABE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 33 avenue Georges Clémenceau - 83570 CARCES

943 090 100 RCS DRAGUIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 5 AVRIL 2025

L'an 2025,

Le 5 avril,

A 18 heures,

- **Madame Laura EYRIGNIOUX,**

demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ABE,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide qu'elle ne percevra aucune rémunération en sa qualité de Gérante de la Société ABE de la constitution de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2025.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Madame Laura EYRIGNIOUX

[redacted]